# The Canadian Identity

Canada

# SHARED VALUES

## The Canadian Identity

92-00742/

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Cat. No. CP22-29/1991E

ISBN 0-662-19173-0

Copies disponibles en français

# Table of Contents


**Canadians Have Spoken** ..... 1

**Freedom, Democracy and the Rule of Law** ..... 3

**Federalism** ..... 5

**Freedoms and Human Rights** ..... 7

**Equality** ..... 9

**Community in Canada** ..... 11

**Diversity** ..... 13

**Provinces, Diversity and Equality** ..... 15

**The Aspirations of Quebec** ..... 17

**The Aspirations of the Aboriginal Peoples** ..... 19

**A Mutually Supportive Society** ..... 21

**Making a More Inclusive Canada** ..... 23

# Canadians Have Spoken

On the northern half of the continent, on the second-largest land mass in the world, with a tapestry of cultures as varied as the world, we have built a society which cares, a society which dares, a society which is both just *and* free, peaceful *and* prosperous.

*Joe Clark, Calgary,*
*August 18, 1991*

Over the past years Canadians have had a number of opportunities to express their feelings about their country, its evolution and their place in it. The Government's proposals have been developed after listening to the broadest possible range of Canadian views.

We have read and studied the reports of the Citizens' Forum on Canada's Future (the "Spicer Commission") and of the Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons on the Process for Amending the Constitution of Canada (the "Beaudoin-Edwards Committee"). We have also studied reports of various provincial undertakings, such as the Bélanger-Campeau Commission, the Select Committee on Ontario in Confederation, and the British Columbia discussion papers.

The Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons will continue the dialogue with Canadians on the proposals for a renewed Canada.

The Government has heard Canadians' deep caring for this country, and has also heard frustration and impatience. Disagreement is natural and healthy among people who respect one another and are committed to greater understanding. But, clearly, many Canadians feel that they are not respected, that they are not understood, that they are not wanted. The disagreements and feelings are real and must be addressed.

Yet what we have heard also makes us cautiously optimistic because, in the midst of these disagreements, there is much that binds us together.

Canada is a country that believes in freedom, dignity and respect, equality and fair treatment, and opportunity to participate. It is a country that cares for the disadvantaged at home and elsewhere, a country that prefers peaceful solutions to disputes. Canada is a country that, for all its diversity, has shared values. Canada is known all over the world for the principles it espouses. Although we may sometimes lose sight of this commonality, essential values are shared by Canadians from coast to coast to coast, including aboriginal Canadians, Canadians in Quebec's distinct society, and Canadians who have come to our country from other shores and lands. All have contributed, and continue to contribute, to these values; they are based on the teaching and learning and experience of the peoples who make up

Canada. One of the core values is respect for others, an understanding that there are many ways to pursue the fundamentals of life.

This document attempts to discern and set out the fundamental values and realities of Canada. The Government of Canada believes the Constitution must be a framework that reflects our values, our aspirations and the best of what Canadians really are. These fundamentals not only might appear in the Constitution, but must underlie our whole approach to renewal. We want to know Canadians' views on these concepts; it is imperative that Canadians themselves fashion a statement of who they are.

Many Canadians have trepidation about constitutional renewal. Fearing there may be losers as well as winners, they are worried about being left out. The Government of Canada is confident that all Canadians can be involved in this exercise if we identify our values, ensure that they are reflected in the country's highest law, and learn to understand and respect each other more.

# Freedom, Democracy and the Rule of Law

The visionaries and pragmatists who created Canada set in motion a unique experiment that the world has been watching for 124 years. Some would argue that this vast country was brought together because of economic interests; others would say that it was created because of threats to our security. One thing is clear: those who created, joined and continued to create Canada shared a fundamental commitment to freedom, representative democracy and the rule of law. This commitment not only laid the basis of Confederation, but set the direction for its evolution.

For newcomers to this country, Canada has meant personal freedom, freedom from restrictions and hunger. The early explorers and pioneers were escaping old oppressions and searching for new possibilities. Here, instead of traditions and old-world structures and ways, they were confronted mainly by hostile climate and geography. But, in Canada, there was room for everyone to breathe, to have their own vital space unencumbered by authority. With the help of the aboriginal peoples and their deep understanding of the land, air and waters, unmanageable frontiers were conquered, the country settled.

Canada has conferred great benefits on all of its citizens, but it was not created without cost to the aboriginal peoples. Canada has not always been all-inclusive. We are only now beginning to acknowledge that many have been left out of the great benefits of our country's freedoms.

Yet, despite the great failures in the treatment of some of its people, Canada remains deeply symbolic of freedom in its broadest sense. It is a country to which many long to come for the same reasons the settlers and pioneers came.

In Canada, we are guided by the fundamental principle, primarily guaranteed by democracy and the independence of the courts, that individuals are limited in the exercise of their freedom only to the extent that such exercise limits the freedom of others.

Canada is a peaceable society. It is a society based on civility, built not out of revolution, but accommodation. It evolved through orderly progress. Canada became a country in which the relations between government and the people would be governed by the rule of law and a constitution. The frontiers would be harnessed largely by the rule of law, not the gun. The law would be interpreted and applied by an independent judiciary. The rule of law and respect for

authority were the Canadian way of conquering an often adverse and hostile environment. Canadians understand the need for strong government while understanding its limitations.

From the beginning, it was to be the Canadian people who chose their government through the exercise of the right to vote. Canada was to be governed by "rep by pop" and majority rule. Canada's form of responsible government was shaped by French- and English-speaking Canadians, including Louis-Joseph Papineau and William Lyon Mackenzie. Over time, majority rule became universal. In 1982, the right to vote was constitutionally entrenched. The right to vote and our democratic institutions — the House of Commons and the legislative assemblies — are vitally important symbols and manifestations of Canadian freedom.

We are hearing individuals and groups who feel excluded and want to play their part. Canadians want opportunities to be heard; they want greater voice individually and collectively. Canadians are demanding that both their democratic institutions and the laws made by them become more responsive to them, more representative of them. They seek empowerment.

As we witness with admiration the struggles for democracy in Eastern Europe and elsewhere, we can be very grateful for what we have and respectful of those Canadians who have had to fight to achieve equality, human rights, and freedom. Even in Canada, for many, democratic rights were achieved only with great difficulty. Women, aboriginal peoples and many ethnic groups had to strive long and hard for the right to vote and for full participation in our democratic institutions. This evolution continues. We must all remain committed to improving our democracy and to empowering Canadians.

# Federalism

Federalism, as a principle of political organization, is characterized by the flexibility of the arrangements and structures it makes possible.

*From the Bélanger-Campeau Report of the Commission on the Political and Constitutional Future of Quebec, March 1991*

Whatever their personal preferences, Canada's architects understood that federalism was the only option for nation-building. It provided a framework for bringing together the diverse parts we now think of as Canada, in a way that allowed government to be responsive to distinct local needs and circumstances. Federalism, shaped by 124 years of living together in Canada, has nurtured our sense of community, our diversity within unity. Canada's form of federalism allowed for special consideration of language and culture through the division of powers and special constitutional protections.

No traveller to Canada fails to be struck by our great size and by the diversity of our climate, geography and peoples. Canada is islands in three oceans, mountains, prairies, rich farmlands and orchards, fishing villages, wilderness and tundra, resource and industrial towns, and cosmopolitan cities. How could the architects of Canada have imagined any form of political organization other than federalism? The provinces, territories and regions of Canada are all different. Federalism respects this diversity. Like our rich and varied country, federalism itself can be diverse and conducive to many ways of life.

Some Canadians — and not only Quebecers — want more powers exercised at the provincial or local level, where, as they perceive it, local needs and conditions could be better addressed. Canadians also want the federal government to maintain its powers, to remain strong and to ensure the continued, efficient functioning of the economic union and national social programs.

Federalism is one reflection in the Constitution of the fact that national majorities should not determine all issues, that it is more democratic to allow different communities to determine various issues. As well, federalism not only gives room to regions or provinces to make decisions in their own areas but also permits directly elected representatives from the provinces and territories to be part of national policy-making.

Federalism has the flexibility to achieve a balance. It has the flexibility to accommodate local needs and conditions and communities and to adapt to the change now needed by a number of our component parts. Federalism is the form of democracy that is best able to meet the aspirations of those that make up this vast and varied country.

# Freedoms and Human Rights

Freedom has a rich and varied meaning. Many people have come to Canada seeking freedom of some form or another: for some, it was freedom from persecution, prejudice or domination; for others, freedom to choose, to seek and pursue better economic prospects. Being part of the community of Canada endows individuals with fundamental human rights and freedoms that are shared by all Canadians. Freedom and fulfilment of the individual are limited only by the need for all individuals to have the same freedom and all that goes with it. In other nations, people risk their lives and sacrifice their material security for the very freedoms that, in our nation, previous generations have already guaranteed for us.

Freedom can have countless meanings, depending on the circumstances. No one can claim to know them all. For aboriginal peoples in Canada, the concept of freedom has been tied, since time immemorial, to their special relationship with the land, air and waters and to their sense of spirituality. In Canada, we have enshrined some meanings of freedom in our conventions, laws and Constitution as fundamental freedoms and rights. Some are not new, dating from as long ago as the Magna Carta of 1215. Still others are to be found in federal statutes, particularly the *Canadian Bill of Rights* (1960) and the *Canadian Human Rights Act* (1977), or in provincial statutes such as Saskatchewan's *Bill of Rights* (1947), Ontario's *Human Rights Code* (1962), Alberta's *Bill of Rights* (1972), and Quebec's *Charter of Human Rights and Freedoms* (1975).

In 1982, the protection of Canadians' fundamental rights and freedoms was taken a significant step further by their entrenchment in the Constitution as the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Since then, our fundamental freedoms are no longer to be found only in conventions and laws that can be changed by Parliament or provincial legislatures, but are now found in the Constitution itself. The Charter ensures that laws restrict freedom as little as is reasonably possible. The Charter also includes a notwithstanding clause that allows Parliament and legislatures to override certain Charter rights.

Our understanding of freedom is modified by a sense of justice, caring and compassion for others. It also involves a sense of responsibility to the greater community and to other individuals. In Canada, particularly in Canada, we have understood that freedom comes with corresponding responsibilities to each other, to our family, to our neighbours, to our communities, to our country, and to the broader world.

Constitutional change must respect rights and freedoms already entrenched in the Constitution and build a foundation for their greater realization. Constitutional change must also encourage understanding both of the necessity that the exercise of rights and freedoms respect the rights and

freedoms of others and of the corresponding responsibilities that rights and freedoms carry with them.

# Equality

> It must be recognized at once, however, that every difference in treatment between individuals under the law will not necessarily result in inequality and, as well, that identical treatment may frequently produce inequality.
>
> *Mr. Justice William McIntyre, the Supreme Court of Canada, in the Andrews case*

The concept of equality is a powerful driving force in Canada. Canadians understand its fundamental importance to the individual and to her or his full participation in society. It involves notions of relative equality of prospects and a sense of respected identity. It aims to respect the inherent worth and dignity of each individual.

Canada is a diverse society, and equality is vital to our federal democracy and to our concept of freedom for the individual. We recognize that respect for the individual's community in Canada is essential to the individual's sense of being equal. Individuals need to know that, like their families, their communities are equally respected, that no one community is better than another. Our individual rights are closely connected with our place in our communities.

The notion of equality as it has developed in Canada takes into account the differences amongst individuals, groups and even provinces, in terms of their needs and conditions, to ensure that all derive the same net benefit of the law as much as possible. This notion derives from our sense of caring for others. Moreover, our concept of Canada recognizes that an unbending rule of same or identical treatment in the name of a rigid notion of formal equality may lead to inequality.

The constitutional basis for individual equality in Canada is section 15 of the Charter. But, in fact, section 15 complements previously existing federal and provincial legislation aimed at protecting the individual against discriminatory action. Some of this legislation is mentioned previously under "Freedom and Human Rights."

The purpose of equality rights, our Supreme Court has said, is to remedy or prevent discrimination against groups suffering social, political or legal disadvantage. Many groups in our society have faced, and continue to face, formidable barriers to being included in our society as themselves, for what they are. Women, the physically challenged, our senior citizens, aboriginal peoples, visible minorities, official-language minority groups, and others face daily challenges not always understood by the rest of society. Equality aims at eliminating the barriers of discrimination such as stereotyping, historical disadvantage, and vulnerability to political and social prejudice.

The goal of equality is not to achieve identical treatment; rather, by ridding laws of discriminatory distinctions based on irrele-

vant personal characteristics, equality rights aim at equality of opportunity for disadvantaged individuals or groups. In fact, the Supreme Court has said that the *accommodation of differences is the essence of true equality*. Moreover, identical treatment may frequently produce serious inequity. Section 15 itself acknowledges that programs aimed at improving the conditions of disadvantaged individuals or groups are not precluded by equality rights.

Section 15 complements other constitutional provisions for ensuring that all components of the Canadian community feel fully part of it. For English- and Frenchlanguage communities throughout Canada, sections 16 to 22 of the Charter set out the provisions ensuring the equality of English and French as Canada's official languages. The parents of children belonging to official-language minority communities within the provinces are guaranteed the right to have their children educated in their first language. Women and men are given particular attention both in section 28 of the Charter and in subsection 35(4) of the *Constitution Act, 1982*. These sections are intended to protect the equality of the sexes in the application of the Charter's rights and freedoms and in the guarantee of aboriginal and treaty rights. Key for aboriginal peoples is the protection in section 25 of the Charter that ensures that aboriginal, treaty and other rights and freedoms pertaining to the aboriginal peoples will not be undermined by the application of the Charter. Section 27, with its protection of our multicultural heritage, and other provisions in the Charter are fundamental for a multicultural society. These provisions, along with other freedoms, attest to the importance of individuals, as they are, as they live, in community. Our Constitution recognizes that individuals live in, and derive their identity from, their communities.

# Community in Canada

Save the *community* and you will *save* the individual.

*W.W. Campbell, 1913*

"Community" in Canada has many meanings. We begin, of course, with the community of Canada. It is the larger community or society to which we all belong. From there we identify with our particular regions and maintain strong affinities with our respective provinces, territories, and societies, including Quebec's distinct society. We are members of our towns or cities, neighbourhoods and families. Many of us are also members of religious, cultural or linguistic communities whose daily support and shared traditions give special meaning to our lives.

Canadians are strongly committed to their communities and these communities in turn are important to the make-up and nature of Canada. In fact, the individual's communities at their various levels give substantive meaning to the values of freedom and equality; the individual needs some form of community for support and growth. Some of those communities may in turn need specific legal protections against vulnerability to erosion by the force of larger entities and influences.

In the Canadian experience, it has not been enough to protect individual rights. Here, the Constitution and ordinary laws protect not only universal individual rights, but also rights accorded to individuals as members of certain communities. This accommodation of both types of rights makes our Constitution unique and reflects the Canadian value of equality that accommodates difference.

Our constitutional recognition of the need to give protections to individuals as members of certain communities is perhaps Canada's unique contribution to western liberalism. In Canada, freedom, equality and community go hand in hand to ensure the individual's full sense of self-worth.

In terms of the underlying interests they represent, individual rights as such and rights accruing to the individual as a member of a community are very similar. Individual rights help to protect persons against unreasonable state incursions into their lives; rights of individuals as members of specific communities help communities to be protected from the pervasive influence of the majority culture, religion and language through the state. Ultimately both community and individual rights aim of enhancing the dignity and the social worth of the individual for the betterment of the whole society. Our Constitution recognizes that to conserve the community is to help empower the individual.

Our Canadian experience has shown that the notion of equality that accommodates difference applies with the same force to questions of cultural, linguistic and community vulnerability, such as Quebec's desire for a constitutional acknowledgement

of its distinctiveness and the aboriginal peoples' desire for constitutional recognition of their right to self-government.

Official-language minority groups within the provinces constitute important communities in Canada. True equality must take into account the needs of these communities, which represent an integral part of Canada's diversity. In the same way, official bilingualism — that is, constitutional recognition of the equality of status of English and French within federal institutions — is a crucial aspect of our identity and helps these minority communities flourish.

It is important that constitutional change reflect our evolving understanding that communities, with their great diversity in Canada, are basic to realizing individual rights.

# Diversity

Canada is a rainbow of people and places.

*A fourth-grade student, participating in the Citizens' Forum on Canada's Future*

We appreciate, however, the concern of many Canadians that there are too many "hyphenated Canadians." Many would argue that the hyphen must go, that we should emphasize a pan-Canadian identity. Why can't we all simply be Canadians? According to this view, the hyphen is symbolic of the difficulty we have in defining what it is to be Canadian.

This view may not fully appreciate the vital role *community* plays in the lives of individuals. It assumes that membership in smaller communities prevents individuals from participating fully in the larger community of Canada; it may also reflect the reality that those Canadians who can take for granted the survival of their linguistic/cultural community have greater difficulty in understanding the needs of more vulnerable communities.

Canadian diversity has existed from the earliest days of our history. The aboriginal peoples, themselves extremely diverse, form a fundamental aspect of our society. Our Constitution has always recognized the importance of English and French as Canada's languages, a matter of diversity that makes Canada unique and strong.

Canada has welcomed within its boundaries peoples from many lands and has permitted and encouraged community growth at all levels. We have acknowledged in the Constitution the fact that we are a multicultural society and that this heritage deserves respect. We accept that individuals value memoership in particular aboriginal, cultural, ethnic or linguistic communities while participating in the larger Canadian community. Members of our society do not have to give up their individual sense of their ethnic identity or their regional, provincial, or local affinities as the price of being part of Canada. Why? Canada is understanding that community nurtures the individual and that, if the individual is deprived of community at its various levels, she or he can never feel equal.

Accommodating diversity does not undermine our unity, but rather promotes it. Diversity has become part of the shared Canadian concept of equality that seeks to curb racism and intolerance of difference, so that as individuals and members of our communities we can all participate fully in our society and strengthen what we have in common.

Canada is one of the world's oldest constitutional democracies, possessing a rich history of civility and accommodation. Yet, in another sense, Canada is a young country, still emerging. Strong values of a pan-Canadian citizenship are evolving, and this pro-

cess will continue. And we must continue to let all groups participate fully in this process and in shaping our future.

In constitutional change, it is vital that our notion of equality and fairness encompass diversity and that our diversity be seen as fundamental to the nature of Canada.

# Provinces, Diversity and Equality

Given that provinces have entered confederation on different terms and operate under different provisions, we believe that special arrangements in provinces based on special needs *are a fundamental principle of Canadian federalism.* This principle would apply where needed to all provinces.

*A recommendation of the Citizens' Forum on Canada's Future*

Canadians told the Spicer Commission that they want the equality of the provinces respected. But, as the Commission itself stated, equality of the provinces does not necessarily mean everything has to be the same. Constitutional provisions that speak to the unique needs and circumstances of individual provinces have always been compatible with Canadian federalism. As with the principle of equality for individuals, the notion of equality of the provinces does not invariably mean same or identical treatment. As with individuals, distinct provisions for the provinces can have their source in historical disadvantage or political, economic or social vulnerability or need. Different treatment for provinces is justified where it enhances true equality for individuals.

Under the Constitution, the provinces are treated identically in many respects. The most obvious manifestation of this identical treatment is the listing of provincial legislative powers in sections 92 and other sections of the *Constitution Act, 1867*, which apply to all provinces in the same way. Other provisions of the Constitution also apply identically to all provinces. However, identical treatment of the provinces is not an unbending rule of Canada's constitutional experience.

In fact, particular historical, geographic, economic and social circumstances of individual provinces have often dictated unique constitutional treatment. The Constitution is replete with examples. Constitutional official-language requirements in courts or legislatures apply only to Quebec, Manitoba and New Brunswick. Denominational school rights vary greatly from province to province. Most significantly, the provinces that entered Confederation after 1867 (i.e., those other than Ontario, Quebec, Nova Scotia and New Brunswick) all have separate terms of union. These variations from province to province are consistent with the principle of individual equality. Unique needs and circumstances may require unique treatment appropriate to those needs and circumstances.

# The Aspirations of Quebec

Canadians must not allow themselves to forget that Quebec is the institutional shelter for six million of their fellow citizens whose first language is French, who perceive their government and its powers as primary defences against the assimilationist pull of the surrounding 250 million English-speaking North Americans. Our recognition of the distinctiveness is hollow unless we show ourselves willing to do what is necessary to maintain that distinctiveness.

*From the report of the Special Joint Committee on the Process For Amending the Constitution of Canada, Ottawa, June 1991*

Quebecers share the core fundamental values of other Canadians. Since 1975, Quebec has had a *Charter of Human Rights and Freedoms* very similar to the Canadian Charter. Its interculturalism policies recognize the diverse nature of Quebec society. But it is not like the other provinces in terms of its linguistic character. Quebec is the only province within Canada that is home to a majority French-speaking population, within a primarily English-speaking country and continent. In a country where all provinces are different, Quebec is doubly distinct.

The government of Quebec has the responsibility for protecting its majority French language and culture. That the language and culture of the majority in Quebec is a language and culture of a minority within Canada as a whole — and, for that matter, on the entire continent — is clearly a unique provincial circumstance. Recognizing that Quebec has a special responsibility for protecting the French language and culture (and other unique aspects of Quebec, such as those reflected in its civil law) points to the need, in conformity with the Canadian notion of equality, to accommodate Quebec's unique and exceptional circumstances through special constitutional provisions. The recognition of Quebec's distinct society is not privileged or preferential treatment; it is a recognition of a different and unique reality within an overall context of shared Canadian rights, values and respect for diversity and within the context of the importance to Canada as a whole of minority official language groups.

Why is it necessary to reflect the reality of Quebec's distinct society in the Constitution? It is a matter of respect, and of confirmation that Canada as a whole stands behind Quebec's distinctiveness. Quebec's distinctiveness strengthens Canada and Canada strengthens Quebec's ability to preserve and promote its distinct society.

The continued survival and flourishing of the French language in Quebec and the distinctive culture that it has nurtured should

not be taken for granted by those Canadians who can take for granted the survival of their own linguistic community. In this context, the constitutional recognition of Quebec's distinct society gives Quebecers as individuals nothing more than other Canadians have, but rather provides equality.

A renewed Canada must embrace the distinct nature of Quebec's society within the Constitution.

# The Aspirations of the Aboriginal Peoples

We must make peace with our ancient population and ensure that its interests are protected, not ours. My vision of Canada is that of a nation that is tolerant, that includes Quebec and natives, where power is shared, not fought over.

*A participant in the Citizens' Forum on Canada's Future*

As discussed above, respect for certain communities within the Canadian constitutional framework does not run afoul of the notion of equality, but rather is in keeping with the Canadian notion of true equality, namely the accommodation of special circumstances. This relation is particularly true of the aboriginal peoples and their place in Canada in the past and present.

They are the First Nations, the first organized societies to exist in North America. Their political and social structures, their rich cultures, their history and their languages have been challenged. Indian, Inuit and Métis peoples are seeking a new relationship within Canada, with government and with their fellow Canadians, based on their need to have their communities form the decision-making units for matters directly affecting them.

The treatment of the aboriginal peoples within Canada represents one of the great failures in our caring for one another. Theirs is a history of inequity and abuse within Canada. Canadians are increasingly sensitive to this history. In the past, the aboriginal peoples were alternately excluded from the mainstream and forced to assimilate. Canada's policies concerning the reserve system were often marked by this ambivalence: alternation between attempts to keep Indian peoples within the reserves while denying them a resource base and attempts to destroy the reserves and force the residents into the Canadian mainstream. We must remember that a country and a political structure in the northern half of this continent were imposed on the aboriginal peoples — not the reverse. Their history is part of Canada's history. The history, languages and cultures of all the aboriginal peoples are an important part of Canadian identity in ways that we are only now beginning to understand.

This process of defining the relationship of the aboriginal peoples with the rest of Canada has already begun, but it is far from over. In 1982, the existing aboriginal and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada were recognized and affirmed in the Constitution. As the first amendment to our

patriated Constitution two years later, rights arising by way of land claim settlements were further recognized in the Constitution. In the same amendment, the equality of aboriginal women and men was fully guaranteed.

This process must and will be pursued in the current round of reform and renewal. Constitutional change must reflect the particular rights and place of aboriginal peoples in Canadian society.

# A Mutually Supportive Society

Many believed that a common thread among Canadians was a concern for the well-being of others. This concern and respect was particularly evident in the value placed on our country's social programs. The health-care, education and social welfare services were viewed by many witnesses as significant achievements of which Canadians are proud.

*From the Interim Report of the Select Committee on Ontario in Confederation, March 1991*

Canada has come a long way since its founding in 1867, and Canadians do not want national traditions and institutions to be undermined in the current round of reform. This reluctance is clear in the way Canadians feel about their social programs.

As Canadians, we benefit from a number of social programs that reflect our understanding of community, equality and freedom nuanced by compassion. These programs are implemented in a way that permits governments to take into account changing times and needs. They are part of Canada's social safety net and are associated with our standard of living. We want to ensure that all individuals receive the assistance, care or service that they require. We also want particular groups that may have been overlooked, such as the disabled or children, to henceforth get the help they need. Our social safety net helps to define the notions of equality, community and responsibility as they are developing in Canada. We believe that all Canadians are entitled, as Canadians, to basic services, regardless of where they live in Canada.

Canadians generally want to ensure that their fellow Canadians and their families are cared for when they fall on hard times. They do not want anything to diminish the fundamental principles of universality, accessibility and public funding that underlie Canada's health-care system. Unemployment insurance, family allowance and social welfare programs are supported by Canadians, even if they lament certain abuses. They also want the senior members of our society to have pension protection. Canadians share the goal of ensuring an educated society through publicly funded primary and secondary education.

In Canada, we have also entrenched in our Constitution rights aimed at ensuring the functioning of an economic union within the country and the economic prosperity of individuals. These rights cover the free movement of citizens in and out of Canada and from province to province. As Canadians, we are part of the whole country, regardless of our regional, provincial and community affinities. We can benefit from all parts of the country, and the fruits of our labour are treated the same everywhere. To be Canadian is to have access to every part of Canada. We

value economic growth and a prosperous economy, providing a strong base for our values to flourish. We also value the right to property both for our own enjoyment and for the economic growth and prosperity that property fosters.

We have entrenched commitments to promote equalization and diminish regional disparities. These commitments aim at promoting equal opportunities toward the well-being of Canadians, at furthering economic development to reduce disparity in opportunities, and at providing essential public service of reasonable quality to all Canadians.

By insisting on the importance of these programs and values, Canadians have said that caring for, and sharing with, fellow members of our society are important. To understand, and empathize with, those who are less fortunate is an essential part of being Canadian.

Canadians' commitment to community and caring for each other carries through to their growing concern for the land, air and waters and for the welfare of other nations. Canadians are increasingly aware of the delicate balance between humanity and the environment and of the importance of ensuring that development is sustainable development. Our aboriginal fellow citizens have always known this. The power, magnificence, fecundity and expansiveness of our land and waters remind us of the great potential of the country and of the responsibility we have toward it. We hold the environment in trust for each other and for our future generations.

How Canadians see themselves at home and the values they hold dear are also revealed in our role abroad. Canada is a leader in shaping democratic and other world values. Canada holds an international role internationally as peacemaker, a moderating and conciliatory influence in international affairs. Canada is a recognized worldwide as a country that can be called on to keep the peace amongst warring factions. We believe in peaceful co-existence. Canada, at home and abroad, is committed to the resolution of differences through dialogue, negotiation, accommodation and compromise.

Constitutional change must reflect many of the values of our mutually supportive society. Canadians recognize the importance of support, tolerance and respect for each other. Canadians are committed to the well-being of all Canadians in whatever part of Canada they live. Canadians believe that an essential feature of the Canadian union is the free flow of people, goods, services and capital across provincial and territorial borders to the common benefit of all. Canadians value the right to property. Canadians are committed to protecting their land and waters so that all may share the benefit of a clean and safe environment. Canadians see themselves as a peaceable society committed to the resolution of differences through dialogue, negotiation and accommodation.

# Making a More Inclusive Canada

Underlying our shared values is a spirit of mutual respect and mutual benefit. Canada aims to be a self-confident society whose members can be proud Canadians while enjoying their cultural, ethnic and linguistic origins. Canada has recognized two official languages for its citizens. Canada has entrenched both individual rights and rights accruing to individuals as members of certain groups. Canada aims to be respectful and reasonable. It is not easy to accommodate diversity and the enormous variations in culture, language and ethnicity found in our country, but it is important to develop greater understanding of, greater sensitivity to, the needs for individual development within different levels of community.

However, we must frankly and openly recognize that Canadian society has experienced gaps in its generosity and tolerance. Respect for those who do not fit into the cultural, social, linguistic or economic mainstream has not always come without struggle by individuals and communities wanting to maintain their roots. Many political and legal battles have been waged by threatened communities, such as aboriginal peoples, women's groups, minority language communities and other disadvantaged groups, both to gain protections that others take for granted and to realize those they have already achieved in law. We must be frank in acknowledging that, in many communities and for many individuals, disadvantage and a sense of exclusion continue.

The federal proposals are intended to start the dialogue among Canadians for the process of creating a better Canada, a Canada where the values that Canadians share can be enhanced and where the people can more readily take control of what is important to them. By empowering individuals and communities we do not threaten Canada. Rather, we allow the continued evolution of an all-inclusive Canada. Our Constitution must reflect what we aspire to as a country; our Constitution must continue to be a living tree.

In the process of constitutional reform and renewal, we must remain faithful to our shared core values. We can and should expect difficult compromises and concessions; but our shared core values must not, and will not, be bartered or bargained away in the process.

Being Canadian means having not only the right and responsibility to shape the future of the country, but also the attendant feelings of ownership and belonging. Our intention must be to build a more inclusive Canada — one in which all Canadians feel at

home. We will be able to achieve a truly pan-Canadian identity only when all individuals feel that they are fully part of the whole nation, when they feel included. We are striving to make all Canadians confident about their power to shape Canada's future. By empowering our country's parts, we are empowering the whole. Ours will be not so much a nation of diversity as a nation built out of diversity, a nation lasting, enduring, belonging to all of Canada's inhabitants.

We can all lift each other up.

*From a prayer by Peter O'Chiese, an elder of the Assembly of First Nations, quoted in a speech by Joe Clark, Calgary, August 1991*

We have attempted here to set out the values that we believe Canadians share and respect. Our values as they have evolved in Canada underlie our approach to reform and renewal in this country. No one of these values is unique to Canada, but they have been shaped by centuries of interaction among Canadians — aboriginals and others — to produce a uniquely Canadian way of life. We believe that Canadians should take a particular interest in sharing their views on Canadian identity, values and diversity with the Parliamentary Committee. It is important for the world and for us that we preserve and enhance these values in Canada now and for future generations.

des valeurs communes

Canada

# L'IDENTITÉ CANADIENNE :
## des valeurs communes

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

N° de cat. CP22-29/1991F

ISBN 0-662-97127-2

Copies available in English

# Table des matières


**Les Canadiens se sont exprimés** ..... 1

**Liberté, démocratie et primauté du droit** ..... 3

**Fédéralisme** ..... 5

**Libertés et droits de la personne** ..... 7

**Égalité** ..... 9

**L'importance de la communauté au Canada** ..... 11

**La diversité** ..... 13

**Les provinces, la diversité et l'égalité** ..... 15

**Les aspirations du Québec** ..... 17

**Les aspirations des peuples autochtones** ..... 19

**Une société fondée sur l'entraide** ..... 21

**Un Canada où chaque citoyen se sent chez lui** ..... 25

# Les Canadiens se sont exprimés

Dans cette froide partie de l'hémisphère nord du continent, sur un continent qui est le deuxième au monde en étendue, avec des cultures aussi diverses que le monde entier même, nous avons réussi à bâtir une société attentive à autrui, une société audacieuse, une société à la fois juste *et* libre, paisible *et* prospère.

*Joe Clark, Calgary,*
*le 18 août 1991*

Au cours des dernières années, les Canadiens ont eu à plusieurs reprises l'occasion de faire connaître leurs observations au sujet de leur pays, de son évolution et de la place qui leur revient au sein du pays. Les propositions du gouvernement ont été élaborées seulement après avoir entendu le plus vaste éventail d'opinions possible.

Nous avons lu et étudié les rapports du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada (la Commission Spicer) et du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le processus de modification de la Constitution du Canada (le Comité Beaudoin-Edwards). Nous avons également examiné les rapports de diverses commissions provinciales, notamment la Commission Bélanger-Campeau, le Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la Confédération ainsi que divers documents de travail de la Colombie-Britannique.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes poursuivra l'étude des propositions de réforme constitutionnelle.

Les Canadiens ont fait part au gouvernement de leur profond attachement envers leur pays; ils ont aussi exprimé leur frustration et leur impatience. Le désaccord n'a rien de malsain entre gens qui se respectent et qui sont résolus à mieux se comprendre. Mais, de toute évidence, bon nombre de Canadiens ne se sentent ni respectés, ni compris, ni voulus. Les désaccords et les inquiétudes qu'ils ont sont réels et doivent être abordés.

Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous avons entendu, nous pouvons être modérément optimistes car, en dépit des désaccords, les Canadiens ont beaucoup d'intérêts communs.

Le Canada est un pays de liberté, de dignité, de respect et d'égalité qui traite ses citoyens de façon équitable et leur offre la chance de participer. Il s'agit aussi d'un pays qui se soucie du bien-être des personnes défavorisées, au pays comme à l'étranger, un pays qui préfère que les conflits soient résolus de façon pacifique. Le Canada est un

pays qui, en dépit de sa diversité, est uni par les valeurs communes de ses citoyens. Il est connu de par le monde pour les principes qu'il embrasse. Même s'ils perdent de vue quelquefois cette notion d'unité, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, autochtones, personnes vivant au sein de la société distincte du Québec ou immigrants, partagent tous ces valeurs fondamentales. Tous ont contribué et continuent à contribuer à ces valeurs. Elles reposent sur l'enseignement, l'apprentissage et l'expérience des divers peuples qui forment le Canada. L'une de ces valeurs fondamentales est le respect d'autrui, la certitude qu'il y a divers moyens d'atteindre ses idéaux dans la vie.

Le présent document vise à déterminer et à énoncer les valeurs et les réalités fondamentales de la société canadienne. Selon l'avis du gouvernement canadien, la Constitution se doit d'être un cadre législatif qui traduit les valeurs, les aspirations et les qualités réelles des Canadiens. Non seulement ces principes de base peuvent être présents dans la Constitution, mais ils doivent sous-tendre dans son ensemble l'approche adoptée en matière de réforme constitutionnelle. Nous cherchons à connaître les points de vue des Canadiens sur ces questions, car il est essentiel qu'ils définissent eux-mêmes ce qu'ils sont réellement.

De nombreux Canadiens éprouvent une vive inquiétude à l'idée du renouveau constitutionnel. Ils craignent d'être oubliés ou d'en sortir perdants. Le gouvernement canadien est persuadé que tous les Canadiens peuvent effectivement avoir voix au chapitre s'ils définissent leurs valeurs et font en sorte qu'elles soient prises en considération dans la loi suprême du pays et s'ils apprennent à se comprendre et à se mieux respecter mutuellement.

# Liberté, démocratie et primauté du droit

Les concepteurs et les bâtisseurs du pays ont créé un cadre constitutionnel unique que le monde entier regarde évoluer depuis cent vingt-quatre ans. Certains prétendent que la création de ce vaste pays repose sur des intérêts économiques, d'autres soutiennent qu'elle a eu lieu pour contrer les menaces à la sécurité. De toute évidence, ceux qui ont créé le Canada, puis ceux qui s'y sont joints et qui l'ont parfait, avaient tous à coeur la liberté, la démocratie représentative et la primauté du droit. Cette aspiration commune a non seulement servi de fondement à la Confédération, mais a aussi orienté son évolution.

Pour les nouveaux arrivants, le Canada a toujours signifié la liberté, la certitude d'échapper aux restrictions et à la famine, la perspective de jours meilleurs. Les explorateurs et les pionniers cherchaient à élargir leurs horizons et à fuir l'oppression. Ils devaient maintenant composer avec la géographie et le climat inhospitaliers, non plus avec les traditions, les structures et la mentalité des vieux pays. Au Canada, il y avait la possibilité pour chacun de respirer librement, de jouir de l'espace vital nécessaire pour s'épanouir sans être indûment importuné. Avec l'aide des peuples autochtones et grâce à leurs connaissances approfondies de la terre, de l'air et des cours d'eau, les territoires les plus reculés ont été conquis. Le pays s'est développé.

Le Canada a procuré de grands avantages à tous ses citoyens, mais sa création n'a pas été sans causer des souffrances aux peuples autochtones. Le Canada n'a pas toujours été un pays où chacun se sentait chez lui; nous commençons seulement à reconnaître que bon nombre n'ont retiré aucun des grands avantages que procurent les libertés qui nous sont garanties.

En dépit des grandes différences de traitement à l'égard de certains de ses citoyens, le Canada reste le symbole de la liberté dans son sens le plus large. C'est un pays où un grand nombre de personnes souhaitent émigrer pour les mêmes raisons qui ont attiré les pionniers et les colons.

Au Canada, la règle d'or, dont l'application est garantie principalement par la démocratie et l'indépendance judiciaire, veut que l'exercice de la liberté des uns ne soit limité que dans la mesure où il brime l'exercice de la liberté d'autrui.

Le Canada forme une société pacifique, une société qui repose sur le civisme, issue non pas de révolutions, mais de compromis. Il s'est développé sans heurt. Le Canada est devenu un pays où les rapports entre le peuple et le gouvernement sont assujettis à la

primauté du droit et à une constitution. Les poussées expansionnistes vers l'ouest et les territoires sont assujetties à la primauté du droit, non à la loi du plus fort. La loi est interprétée et appliquée par un organe judiciaire indépendant. Le Canada a su maîtriser son environnement hostile par la primauté du droit et le respect de l'autorité. Les Canadiens comprennent le besoin d'un gouvernement fort tout en comprenant ses limites.

Dès le début, en exerçant leur droit de vote, les Canadiens devaient élire leurs représentants gouvernementaux. Le Canada devait être régi par la représentation proportionnelle et la loi de la majorité. Le gouvernement responsable, tel qu'il existe au Canada, est l'oeuvre tant des Canadiens français que des Canadiens anglais, notamment Louis-Joseph Papineau et William Lyon Mackenzie. Avec le temps, le règne de la majorité est devenu règle universelle. Depuis 1982, le droit de vote est inscrit dans la Constitution. Le droit de vote et les institutions démocratiques — la Chambre des communes et les assemblées législatives — sont d'importants symboles et expressions de la liberté au Canada.

Nous entendons des particuliers et des groupes qui, se sentant exclus, veulent avoir voix au chapitre. Les Canadiens veulent se faire entendre; ils veulent que leurs voix individuelles et collectives soient davantage prises en considération. Ils souhaitent que les institutions démocratiques et les lois tiennent davantage compte de leur réalité et répondent à leurs aspirations. Ils revendiquent une plus grande participation à l'élaboration des règles qui régissent leur vie.

À l'heure où nous assistons avec admiration à la lutte pour la démocratie en Europe de l'Est et ailleurs dans le monde, nous pouvons apprécier davantage nos acquis et respecter les Canadiens qui, eux, ont eu à se battre pour obtenir l'égalité. Même au Canada, beaucoup n'ont obtenu la reconnaissance de leurs droits démocratiques qu'après une longue lutte. Les femmes, les autochtones et bon nombre de groupes ethniques ont dû se battre avec acharnement pour obtenir le droit de vote et participer pleinement à notre vie démocratique. La reconnaissance des droits démocratiques se poursuit. Nous devrions également continuer à faire preuve de détermination dans l'avancement de la cause de la démocratie et de la participation des citoyens au processus décisionnel.

# Fédéralisme

*Le fédéralisme, comme principe d'organisation politique, se caractérise par la souplesse et la flexibilité des aménagements et structures qu'il rend possibles.*

*Citation tirée du rapport Bélanger-Campeau, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mars 1991*

Les bâtisseurs du pays avaient d'excellentes raisons de préférer le fédéralisme à toute autre forme d'organisation politique pour ériger le pays. Le fédéralisme a effectivement permis d'unir les diverses régions qui forment maintenant le Canada et de fournir un encadrement souple où le gouvernement peut répondre à la situation et aux besoins particuliers de ces régions. Façonné par cent vingt-quatre ans de vie commune au Canada, il a nourri le sentiment d'appartenance des Canadiens et la diversité au sein d'une unité. Le fédéralisme canadien, par l'entremise du partage des compétences et de certaines garanties constitutionnelles, a accordé une place particulière à la langue et à la culture.

Les étrangers qui viennent au Canada ne manquent pas d'être étonnés par les dimensions du pays ainsi que par la diversité de ses climats, de sa géographie et de ses peuples. Le Canada se compose d'îles baignant dans trois océans, d'un territoire continental de montagnes, de prairies, de terres arables, de vergers, de villages de pêcheurs, de forêts vierges, de toundra, de villes minières et industrielles ainsi que de grands centres cosmopolites. Comment les bâtisseurs du pays auraient-ils pu imaginer tout autre forme d'organisation politique que le fédéralisme? Les provinces, les territoires, voire les régions au sein de ceux-ci, sont tous différents. Le fédéralisme tient compte de cette unicité. À l'instar du Canada, pays riche et diversifié, le fédéralisme peut s'adapter à la diversité et y contribuer.

Certains Canadiens — pas seulement des Québécois — aimeraient que plus de pouvoirs soient exercés à l'échelon provincial ou régional, soit à un échelon qui, selon leurs perceptions, répondrait mieux à la situation et aux besoins locaux. Les Canadiens voudraient également que le gouvernement fédéral maintienne ses compétences, demeure fort et garantisse le fonctionnement permanent et efficace de l'union économique et des programmes sociaux au pays.

Le fédéralisme reconnaît, comme le prévoit la Constitution, que les décisions n'appartiennent pas toutes aux groupes qui sont majoritaires à l'échelle du pays; il permet une plus grande démocratie du fait qu'il laisse la possibilité aux différentes communautés de trancher certaines questions. Qui plus est, non seulement le fédéralisme confère-t-il aux régions et aux provinces certains pouvoirs de décision pour ce qui est des questions qui les touchent en particulier,

mais aussi il permet aux députés élus par voie de suffrage direct et qui viennent des provinces et des territoires de participer à l'élaboration de politiques sur le plan national.

Le fédéralisme laisse place à la souplesse nécessaire pour atteindre un juste équilibre. Le fédéralisme est en effet suffisamment souple pour répondre aux situations, aux besoins locaux et aux communautés ainsi que pour s'adapter aux changements que requièrent bon nombre des composantes du Canada. De toutes les formes de démocratie, le fédéralisme est celle qui est le plus en mesure de répondre aux aspirations des personnes et des communautés qui forment ce pays vaste et diversifié.

# Libertés et droits de la personne

La notion de liberté embrasse de nombreux sens. Beaucoup sont venus au Canada dans l'espoir d'y trouver la liberté, sous une forme ou une autre : certains dans le but d'échapper à la persécution, au préjudice et à la domination, d'autres pour trouver la liberté de choisir pour améliorer leur situation économique. L'appartenance à la communauté canadienne confère à tous les mêmes droits et libertés fondamentaux. La liberté et l'épanouissement de l'individu ne sont limités que dans la mesure où ils briment la liberté et l'épanouissement d'autrui. Les gens d'autres pays mettent leur vie en péril et sacrifient leur sécurité matérielle pour bénéficier de libertés qui sont garanties dans notre pays grâce aux générations antérieures.

Nul ne peut prétendre connaître toutes les formes que la liberté revêt selon les circonstances. Pour les peuples autochtones du Canada, la notion de liberté est, de temps immémorial, liée à leur spiritualité et à leurs rapports étroits avec la terre, l'air et les cours d'eau. Au Canada, certaines définitions de la liberté constituent des libertés et droits fondamentaux garantis par les conventions, les lois et la Constitution. Quelques-uns de ces droits et libertés datent même de la Grande Charte de 1215. D'autres encore sont prévus par les lois fédérales, notamment la *Déclaration canadienne des droits* (1960) et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1977), ou les lois provinciales, y compris le *Bill of Rights Act* de la Saskatchewan (1947), le *Human Rights Code* de l'Ontario (1962), le *Bill of Rights* de l'Alberta (1972) et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec (1975).

La protection des libertés et droits fondamentaux des Canadiens a connu un point tournant en 1982 avec l'inscription dans la Constitution de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Désormais, les libertés et droits fondamentaux ne seraient plus uniquement dans des conventions et des lois susceptibles d'être modifiées facilement par le Parlement ou les législatures provinciales. Ils sont maintenant inscrits dans la Constitution et ne sauraient, aux terme de la Charte, être restreints que dans des limites raisonnables. La Charte renferme également une clause dérogatoire qui permet au Parlement et aux législatures de passer outre à certains droits et libertés qu'elle garantit.

Notre conception de la liberté est nuancée par la justice, l'équité et la compassion à l'égard d'autrui. Elle comporte aussi un certain sens des responsabilités envers autrui et la communauté. Au Canada, plus que dans n'importe quel autre pays, les citoyens ont compris que la liberté dont ils jouissent leur confère certaines obligations à

l'égard de leurs proches, de leurs voisins, de leur communauté, de leur pays et, enfin, à l'égard de la communauté internationale.

Les changements constitutionnels doivent respecter les droits et libertés inscrits dans la Constitution et promouvoir leur exercice. Ils doivent en outre souligner que l'exercice de ces droits et libertés ne doit pas empiéter sur les droits et libertés d'autrui et doit respecter les obligations qu'il comporte.

# Égalité

Il faut cependant reconnaître dès le départ que toute différence de traitement entre des individus dans la loi ne produit pas forcément une inégalité et, aussi, qu'un traitement identique peut fréquemment engendrer de graves inégalités.

*Le juge McIntyre, alors juge à la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Andres*

La notion d'égalité, au Canada, est une force motrice puissante. Les Canadiens comprennent son importance fondamentale pour chacun et pour sa participation à la société. Elle signifie notamment que tous bénéficient d'une relative égalité des chances et suppose le respect de l'identité propre à chacun. Elle vise à sauvegarder la dignité et la fierté de chacun.

Le Canada est une société diversifiée; aussi, l'égalité est-elle essentielle à la démocratie fédérale et à la notion canadienne de liberté de l'individu. Au Canada, on reconnaît d'emblée que la capacité d'un individu de se considérer égal à autrui dépend directement du respect manifesté à l'endroit de la communauté à laquelle il appartient. Les individus ont besoin de sentir que leur communauté, à l'instar de leur famille, est respectée de façon équitable et qu'aucune communauté n'est meilleure qu'une autre. Nos droits individuels sont liés étroitement à notre situation dans nos communautés.

La notion d'égalité qui s'est développée au Canada tient compte des différences entre les individus, les groupes et même les provinces, pour ce qui est de leurs besoins et de leur situation, de façon qu'ils puissent retirer autant que possible les mêmes avantages de la loi. Cette notion découle de notre souci d'autrui. Enfin, elle s'inspire du principe selon lequel l'application universelle d'un traitement identique au nom d'une notion rigide de l'égalité formelle peut engendrer des inégalités.

Au Canada, le fondement constitutionnel du droit des individus à l'égalité se retrouve à l'article 15 de la Charte. Cet article complète en fait les textes de loi fédéraux et provinciaux sur les droits de la personne, qui visent à protéger les particuliers contre les actes discriminatoires. Mention est faite plus haut de certains de ces textes de loi sous la rubrique « Libertés et droits de la personne ».

Selon la Cour suprême, les droits à l'égalité visent à mettre fin à toute discrimination exercée contre des groupes défavorisés sur le plan social, politique ou juridique, ou à empêcher qu'une telle discrimination soit exercée. De nombreux groupes ont rencontré et rencontrent encore des obstacles énormes qui les empêchent d'être membres à part entière de la société

canadienne. Les femmes, les personnes souffrant d'un handicap physique, les personnes âgées, les autochtones, les minorités visibles, les minorités linguistiques et d'autres groupes doivent, chaque jour, relever des défis qui sont souvent inconnus du reste de la société.

L'égalité vise à faire disparaître les sources de discrimination comme les stéréotypes, les désavantages historiques et les préjugés sociaux ou politiques. L'égalité ne signifie pas un traitement identique pour tous; les droits à l'égalité visent plutôt, en supprimant des lois les distinctions illicites fondées sur des caractéristiques personnelles sans rapport, à assurer aux particuliers et aux groupes défavorisés l'égalité des chances. En fait, la Cour suprême a affirmé que le *respect des différences est l'essence d'une véritable égalité*. De plus, un traitement identique peut souvent engendrer de graves inégalités. L'article 15 lui-même reconnaît que les droits à l'égalité n'empêchent pas la mise sur pied de programmes destinés à améliorer la situation de particuliers ou de groupes défavorisés.

L'article 15 complète les autres dispositions constitutionnelles qui visent à faire en sorte que tous les membres de la société canadienne aient le sentiment de faire partie intégrante de celle-ci. En ce qui concerne les communautés linguistiques francophones et anglophones à travers le Canada, les articles 16 à 22 de la Charte reconnaissent l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada. Les parents qui font partie de la minorité francophone ou anglophone d'une province ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de cette minorité. L'article 28 de la Charte et le paragraphe 35(4) de la *Loi constitutionnelle de 1982* concernent particulièrement les femmes et les hommes : ils prévoient que les droits et libertés mentionnés dans la Charte, ainsi que les droits ancestraux et issus de traités qu'elle vise, sont garantis également aux hommes et aux femmes. La protection offerte par l'article 25 de la Charte est d'une importance capitale pour les autochtones. Aux termes de cette disposition, l'application de la Charte ne peut porter atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones. Enfin, l'article 27, qui assure la protection du patrimoine multiculturel des Canadiens, et d'autres dispositions de la Charte sont fondamentaux pour une société multiculturelle. Ces dispositions, et les autres dispositions de la Charte qui protègent des libertés, montrent bien l'importance accordée aux particuliers en tant qu'individus vivant au sein d'une communauté. La Constitution canadienne reconnaît que les individus appartiennent à des communautés dont ils tirent leur identité.

# L'importance de la communauté au Canada

Sauvegarder la *communauté*, c'est *sauvegarder* l'individu.

*W.W. Campbell en 1913*

Au Canada, le terme « communauté » a plusieurs sens. On parle d'abord de la communauté canadienne, qui est la plus vaste communauté ou société à laquelle nous appartenons tous. Nous nous identifions également à une région donnée et nous avons des affinités très fortes avec les provinces et les territoires et les sociétés où nous vivons, y compris la société distincte du Québec. Nous habitons tous une ville ou une municipalité et un quartier, et nous appartenons tous à une famille. Comme bon nombre d'entre nous en ont fait l'expérience, appartenir à une communauté religieuse, culturelle ou linguistique, caractérisée par l'entraide et un héritage commun, donne un sens particulier à la vie.

Les communautés auxquelles ils appartiennent tiennent à coeur aux Canadiens et elles sont des éléments importants de la composition et de la nature de notre société. En fait, elles donnent, à différents niveaux, tout leur sens aux valeurs que sont la liberté et l'égalité. L'individu a besoin afin de grandir d'appartenir à une communauté, de quelque forme qu'elle soit. Certaines de ces communautés peuvent avoir besoin de protections juridiques particulières contre l'influence de groupes plus vastes.

Le Canada ne s'est pas contenté de protéger les droits individuels. La Constitution et les lois canadiennes protègent également les droits accordés aux particuliers en raison de leur appartenance à certaines communautés. L'équilibre réalisé entre ces deux types de droits rend notre Constitution unique. Il traduit également l'importance accordée par les Canadiens à l'égalité dans la diversité.

La reconnaissance constitutionnelle de la nécessité de protéger les particuliers en raison de leur appartenance à certaines communautés est peut-être une contribution unique du Canada au libéralisme occidental. Au Canada, la liberté, l'égalité et la communauté sont toutes trois essentielles pour que l'individu se sente pleinement valorisé.

Les droits individuels et les droits garantis à un particulier en raison de son appartenance à une communauté reposent sur des intérêts très semblables. Les droits individuels contribuent à protéger les personnes contre les intrusions injustifiées de l'État dans leur vie; les droits des particuliers comme membres d'une communauté garantissent à cette dernière une certaine protection contre l'influence de la majorité qui se

fait sentir dans tout l'État dans les domaines de la culture, de la religion et de la langue. En fin de compte, les droits des communautés et les droits individuels visent à accroître la fierté de l'individu ainsi que sa valeur sociale, ce qui améliore la société dans son ensemble. La Constitution canadienne reconnaît que protéger une communauté contribue à donner du pouvoir à l'individu.

L'expérience canadienne a démontré que la notion d'une égalité respectueuse des différences s'applique avec la même force aux questions de vulnérabilité culturelle, linguistique et communautaire, comme le désir du Québec de voir reconnaître son caractère distinct dans la Constitution et l'aspiration des peuples autochtones à la reconnaissance constitutionnelle de leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Les minorités francophones et anglophones des provinces constituent d'importantes communautés au Canada. Une véritable égalité doit tenir compte des besoins de ces communautés qui constituent une composante essentielle de la diversité du Canada. De la même façon, le bilinguisme officiel, soit la reconnaissance constitutionnelle du statut égal du français et de l'anglais dans les institutions fédérales, est un élément fondamental de notre identité qui favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones.

Les changements constitutionnels doivent refléter une reconnaissance de plus en plus grande du respect des communautés et de leur grande diversité, élément essentiel au respect des droits individuels.

# La diversité

Le Canada est un arc-en-ciel dans lequel on retrouve toutes sortes de gens et toutes sortes de lieux.

*Un écolier de quatrième année qui a participé au Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*

Nous savons, cependant, que plusieurs Canadiens sont très préoccupés par l'accent mis sur l'origine ethnique, culturelle ou linguistique de chacun. On pourrait soutenir qu'il est temps de cesser de mettre l'accent sur la différence et de mettre au premier plan l'identité canadienne. Pourquoi ne pouvons-nous pas tous être simplement Canadiens? Cet accent mis sur la différence témoigne de la difficulté à cerner ce que signifie être Canadien.

Cette façon de voir ne tient peut-être pas entièrement compte de la place primordiale que tient la *communauté* dans la vie des particuliers. Elle suppose également que l'appartenance à une petite communauté empêche une complète participation à la vie de la communauté plus vaste que forme le Canada. Elle pourrait aussi témoigner de la difficulté, pour des Canadiens qui peuvent considérer comme admise la survivance de la communauté linguistique ou culturelle à laquelle ils appartiennent, à comprendre les besoins des groupes plus vulnérables.

La diversité existe au Canada depuis les premiers jours de son histoire. Les peuples autochtones, eux-mêmes très diversifiés, constituent un aspect fondamental de notre société. La Constitution canadienne a toujours reconnu l'importance du français et de l'anglais au Canada. Cette dualité linguistique rend le Canada unique et fort.

Le Canada a toujours réservé, à leur arrivée au pays, un bon accueil aux personnes venues de partout et a encouragé le développement des communautés dans tous les domaines. La Constitution reconnaît le caractère multiculturel de la société canadienne et le fait que notre patrimoine multiculturel mérite d'être respecté. Nous savons que les particuliers accordent une grande importance à l'appartenance à une communauté autochtone, culturelle, ethnique ou linguistique particulière, ce qui ne les empêche pas de participer à la vie de la communauté plus vaste qu'est le Canada. Nous n'exigeons pas des membres de notre société qu'ils renoncent à leurs traditions ou à leurs caractéristiques régionales, provinciales ou locales pour devenir partie intégrante du Canada. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le Canada comprend que la communauté enrichit les personnes qui en font partie et qu'un particulier qui n'appartient à aucune communauté n'aura jamais le sentiment d'être égal aux autres.

Le respect de la diversité de la population canadienne ne nuit en rien à l'unité du pays mais plutôt la favorise. La diversité est devenue un aspect fondamental de la notion d'égalité au Canada qui vise à réduire le racisme et l'intolérance et à faire en sorte que

tous nous participions pleinement à l'édification de notre société et au renforcement de nos points communs.

Le Canada est l'une des plus vieilles démocraties constitutionnelles du monde et ses citoyens ont toujours fait preuve de civisme et d'esprit de compromis. Il est aussi un pays jeune, toujours en devenir. Les valeurs attachées à l'identité canadienne évoluent sans cesse et continueront de le faire. Tous les groupes doivent pouvoir participer pleinement à cette évolution et au façonnement de notre avenir.

Dans les changements constitutionnels, il importe que les notions d'égalité et d'équité incluent celle de diversité et que la nature fondamentale de la diversité de notre société soit reconnue.

# Les provinces, la diversité et l'égalité

Étant donné que les provinces sont entrées dans la Confédération à des conditions différentes et qu'elles font l'objet de dispositions constitutionnelles spécifiques, nous pensons que la conclusion d'arrangements spéciaux, correspondant à des besoins particuliers, *est un principe fondamental du fédéralisme canadien.* Ce principe pourrait s'appliquer, au besoin, à toutes les provinces.

*Recommandation du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*

Les Canadiens ont dit à la Commission Spicer qu'ils veulent que l'égalité des provinces soit respectée. Mais, comme la Commission elle-même l'a affirmé, cette égalité ne signifie pas nécessairement que tout doit être identique. Les dispositions de la Constitution qui visent la situation et les besoins particuliers d'une province ont toujours été compatibles avec le principe du fédéralisme canadien. Comme dans le cas de l'égalité des particuliers, le principe de l'égalité des provinces ne doit pas invariablement laisser entendre que toutes les provinces doivent recevoir un traitement identique. Comme pour les particuliers, les dispositions applicables à une province donnée peuvent être devenues nécessaires en raison d'un désavantage historique ou d'un préjudice ou d'un besoin politique, économique ou social. Un traitement différent des provinces est justifié lorsqu'il favorise l'égalité véritable des individus.

Aux termes de la Constitution, les provinces ont un traitement identique dans beaucoup de domaines. La preuve la plus évidente de cet énoncé est l'application identique à toutes les provinces de l'article 92 et des autres dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui prévoient les champs de compétence législative des provinces. D'autres dispositions de la Constitution s'appliquent à toutes les provinces de la même façon. Toutefois, un traitement identique des provinces n'est pas une règle rigide du droit constitutionnel canadien.

En fait, en raison de circonstances historiques, géographiques, économiques ou sociales particulières, des provinces ont souvent reçu un traitement spécial sur le plan constitutionnel. La Constitution fourmille d'exemples à cet égard : les exigences qu'elle prévoit quant à la langue utilisée devant les tribunaux et les corps législatifs ne s'appliquent qu'au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick; les droits relatifs aux écoles confessionnelles varient considérablement d'une province à l'autre; et fait

plus marquant encore, les provinces (outre l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) sont toutes entrées dans la Confédération après 1867 aux termes de conditions d'adhésion distinctes. Ces différences entre les provinces sont conformes au principe de l'égalité des individus. Des situations et des besoins particuliers peuvent exiger un traitement spécial qui réponde à ces besoins et qui tienne compte de ces situations.

# Les aspirations du Québec

Les Canadiens ne doivent pas oublier que le Québec est, pour six millions de leurs concitoyens francophones qui perçoivent leur gouvernement et les pouvoirs que celui-ci détient comme leur première ligne de défense contre l'attrait assimilateur des 250 millions de Nord-Américains anglophones qui les entourent, un abri institutionnel. La reconnaissance que nous accordons au caractère distinct de la société québécoise reste vaine à moins d'être prêts à faire le nécessaire pour le préserver.

*Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le processus de modification de la Constitution du Canada, Ottawa, juin 1991*

Les Québécois ont les mêmes valeurs fondamentales que les autres Canadiens. En 1975, le Québec a adopté la *Charte des droits et libertés de la personne* qui ressemble beaucoup à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les politiques interculturelles du Québec reflètent la diversité des éléments constitutifs de la société québécoise. Mais le Québec se distingue des autres provinces par la langue. Le Québec est la seule province, au sein du Canada et d'un continent à dominance anglophone, où la population est constituée d'une majorité francophone. Dans ce pays où les provinces sont toutes différentes, le Québec est doublement distinct.

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de protéger la langue et la culture de la majorité francophone. Que la langue et la culture de cette majorité au Québec ne soient que la langue officielle et la culture d'une minorité au sein du Canada pris dans son ensemble (et même sur tout le continent) constitue évidemment une caractéristique provinciale unique. Reconnaître que le Québec a une obligation particulière de protéger la langue et la culture françaises (et les autres aspects ayant un caractère unique au Québec, comme ceux que l'on retrouve dans son droit civil), souligne la nécessité, conformément à la notion canadienne d'égalité, de tenir compte des circonstances uniques et particulières en prévoyant des dispositions constitutionnelles spéciales. La reconnaissance du Québec comme société distincte ne constitue pas un traitement de faveur; il s'agit tout simplement de la reconnaissance d'une réalité unique et différente dans un contexte général de valeurs et de droits communs à tous les Canadiens et de respect de la diversité, et dans le contexte de l'importance que revêtent les minorités francophones et anglophones pour le Canada dans son ensemble.

Pourquoi est-il nécessaire que la Constitution reflète le caractère distinct de la réalité québécoise? Il s'agit là de confirmer que tout le pays appuie la nature distincte du

Québec et la respecte. Le caractère distinct du Québec renforce le Canada, qui, à son tour, renforce l'aptitude du Québec à préserver et à promouvoir sa société distincte.

La préservation et l'épanouissement de la langue française au Québec et le caractère distinct de la culture dans cette province ne doivent pas être tenus pour acquis par les Canadiens dont la langue n'est pas menacée. Dans ce contexte, la reconnaissance dans la Constitution que le Québec est une société distincte ne confère aux Québécois rien de plus que ce dont les autres Canadiens jouissent déjà. Cette reconnaissance ne fait qu'assurer l'égalité.

La Constitution d'un Canada renouvelé doit englober le caractère distinct de la société québécoise.

# Les aspirations des peuples autochtones

Il nous faut faire la paix avec les premiers habitants et veiller à ce que soient protégés leurs intérêts, et non pas les nôtres. Ma vision du Canada est celle d'un pays tolérant, qui inclut le Québec et les autochtones, et où l'on ne lutte pas pour le pouvoir, mais où on le partage.

*Un participant au Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*

Comme on l'a mentionné précédemment, le respect des besoins de certaines communautés au sein du cadre constitutionnel canadien ne va pas à l'encontre de la notion d'égalité, mais correspond plutôt à celle de la véritable égalité qui a cours au Canada, à savoir le respect de situations particulières. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les peuples autochtones et la place que ceux-ci ont occupée, par le passé, et occupent, aujourd'hui, au Canada.

Ces peuples autochtones, ce sont les Premières nations. Elles ont créé les premières sociétés organisées en Amérique du Nord. Leurs structures politiques et sociales, leurs riches cultures, leurs traditions et leurs langues ont été confrontées à de nombreux obstacles. Les Indiens, les Inuit et les Métis veulent établir de nouveaux liens avec le Canada, avec les gouvernements et avec leurs concitoyens, mais dans le respect du principe que leurs communautés doivent détenir le pouvoir décisionnel dans les domaines qui les touchent directement.

Le traitement accordé aux peuples autochtones au Canada constitue l'un des plus grands échecs de notre politique du respect d'autrui. L'histoire des peuples autochtones au Canada en est une d'injustices et de mauvais traitements. Les Canadiens en sont de plus en plus conscients. Au fil des ans, les peuples autochtones ont été tour à tour exclus du courant social et forcés de s'assimiler. Les politiques canadiennes relatives au système de réserve ont souvent été marquées par cette ambivalence : ou bien elles visaient à maintenir les Indiens sur les réserves sans leur donner les ressources nécessaires ou bien elles visaient à démanteler les réserves en les forçant à s'intégrer à la société canadienne. Nous devons nous rappeler, que dans la partie nord du continent, un pays et une structure politique ont été imposés aux peuples autochtones — non l'inverse. Leur histoire fait partie de l'histoire du Canada. Les langues, les cultures et l'histoire de tous les peuples autochtones sont des éléments importants de l'identité canadienne, dont nous commençons tout juste à comprendre l'incidence.

Ce processus visant à redéfinir les rapports entre les peuples autochtones et le reste du Canada est déjà enclenché, mais il est loin d'être terminé. En 1982, les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones ont été reconnus et confirmés dans la Constitution. Deux ans plus tard, la première modification à la Constitution rapatriée reconnaissait les droits issus d'accords sur des revendications territoriales. Cette même modification garantissait aux autochtones l'égalité des droits pour les deux sexes.

Ce processus doit se poursuivre, et il se poursuivra dans le cadre de la présente ronde de réformes et de renouvellement. Les changements constitutionnels doivent tenir compte des droits particuliers des peuples autochtones et de la place qu'ils occupent dans la société canadienne.

# Une société fondée sur l'entraide

Un grand nombre croient qu'un trait commun entre les Canadiens est leur souci du bien-être d'autrui. Ce souci et ce respect se manifestent le plus clairement dans la valeur que placent les témoins dans les programmes sociaux de notre pays. Un bon nombre de témoins voient dans les services de santé, d'éducation et d'aide sociale des réalisations remarquables dont les Canadiens devraient être fiers.

*Rapport provisoire du Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la Confédération (mars 1991)*

De nombreux progrès ont été accomplis depuis la création du Canada en 1867, et les Canadiens ne veulent pas que leurs traditions et leurs institutions nationales soient sapées par la réforme en cours. L'importance qu'ils attachent à leurs programmes sociaux en est un exemple.

En tant que Canadiens nous bénéficions d'un certain nombre de programmes sociaux qui reflètent notre conception, empreinte de compassion, de la communauté, de l'égalité et de la liberté. Ces programmes sont mis en oeuvre d'une manière qui permet aux gouvernements de tenir compte des changements sociaux et de l'évolution des besoins. Ils font partie du filet de sécurité sociale du pays et dépendent de son niveau de vie. Nous voulons nous assurer que tous reçoivent l'aide, les soins ou les services dont ils ont besoin. Nous voulons également que des groupes particuliers, dont les besoins pourraient avoir été négligés, notamment les personnes handicapées ou les enfants, obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Notre filet de sécurité sociale nous aide à définir les notions d'égalité, de communauté et de responsabilité telles qu'elles évoluent au Canada. Nous croyons que tous les Canadiens ont droit à des services de base, sans égard à la région du pays qu'ils habitent.

De façon générale, les Canadiens veulent être certains que leurs concitoyens et leur famille reçoivent l'aide nécessaire lorsqu'ils font face à des situations difficiles. Les Canadiens ne veulent pas que les principes de l'universalité, de l'accessibilité et du financement public sous-jacents au système de santé soient touchés. Ils sont en faveur des programmes d'assurance-chômage, d'allocation familiale et d'aide sociale même s'ils déplorent certains abus. Ils veulent également que les personnes âgées de notre société soient protégées par un système de pensions. L'objectif de vivre dans une société où les gens sont instruits est partagé

par tous les Canadiens. Voilà pourquoi ils appuient le financement public de l'enseignement primaire et secondaire.

Au Canada, nous avons inscrit dans notre Constitution des droits qui assurent le fonctionnement d'une union économique à l'intérieur du pays et la prospérité des individus. Ces droits ont trait à la liberté de circulation de tout citoyen canadien, c'est-à-dire à son droit d'entrer et de sortir du Canada et de se déplacer d'une province à l'autre. En tant que Canadiens, nous faisons partie du pays dans son ensemble et ce, peu importe notre sentiment d'appartenance à une communauté, à une région et à une province en particulier. Toutes les régions du pays ont quelque chose à nous offrir, et le fruit de notre travail a la même valeur partout. Être Canadien signifie avoir accès à toutes les régions du Canada. Nous préconisons une croissance économique et une économie prospère, puisqu'elles permettent l'épanouissement de nos valeurs. Nous accordons de l'importance au droit de propriété, tant pour notre plaisir personnel que pour la croissance économique et la prospérité qu'il favorise.

Nous avons également constitutionnalisé nos engagements en matière de péréquation et de réduction des inégalités régionales. Ces engagements visent à promouvoir l'égalité des chances pour le bien-être des Canadiens, à favoriser le développement économique afin de réduire l'inégalité des chances et à fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

Par l'importance qu'ils accordent à ces programmes et à ces valeurs, les Canadiens démontrent qu'ils tiennent au bien-être de leurs concitoyens et qu'ils veulent partager avec eux. La compréhension et l'empathie à l'égard de ceux qui sont moins favorisés est un trait fondamental de tout Canadien.

L'engagement des Canadiens à vivre en commun et à s'entraider influe sur leurs préoccupations grandissantes à l'égard de la terre, de l'air et de l'eau et du bien-être des autres nations. Les Canadiens sont de plus en plus conscients de l'équilibre précaire entre la vie humaine et l'environnement et de l'importance de s'assurer que développement soit synonyme de développement durable. Nos concitoyens autochtones l'ont toujours été. La beauté, la richesse et l'étendue de nos terres et de nos cours d'eau nous rappellent l'immense potentiel de notre pays et la responsabilité que nous avons de le protéger. Nous sommes fiduciaires de l'environnement pour chacun de nos concitoyens et pour les générations futures.

L'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes et les valeurs qu'ils chérissent se reflètent dans le rôle du Canada sur la scène internationale. Par son dynamisme, le Canada façonne les valeurs démocratiques et d'autres valeurs privilégiées ailleurs dans le monde. Sur le plan international, le rôle pacificateur du Canada exerce une influence modératrice et conciliatoire. Le Canada est reconnu mondialement comme un pays auquel on peut faire appel pour maintenir la paix entre des factions rivales. Nous croyons à la coexistence pacifique. Le Canada s'est engagé à résoudre les différends, à l'échelle nationale et internationale, par la voie du dialogue, de la négociation, de la conciliation et du compromis.

Les changements constitutionnels doivent refléter bon nombre des valeurs de notre société fondée sur l'entraide, à savoir notamment, que les Canadiens reconnaissent l'importance du soutien, de la tolérance et du respect d'autrui; qu'ils s'engagent à assurer le bien-être de tous les Canadiens où qu'ils vivent dans le pays; qu'une caractéristique essentielle de l'union canadienne est la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux par-delà les limites

provinciales et territoriales au profit de tous; que les Canadiens accordent de l'importance au droit de propriété; que les Canadiens s'engagent à protéger leurs terres et leurs eaux de façon à ce que tous puissent bénéficier d'un environnement sain et sécuritaire, et que les Canadiens se perçoivent comme une société pacifique, déterminée à régler les différends par le dialogue, la négociation, et le compromis.

# Un Canada où chaque citoyen se sent chez lui

Les valeurs communes à tous les Canadiens reposent sur le respect et l'intérêt mutuels. Le Canada vise à être une société confiante en elle-même dont les membres peuvent être fiers d'être Canadiens et Canadiennes tout en jouissant de leur origine culturelle, ethnique et linguistique. Deux langues officielles y sont reconnues. Des droits individuels et des droits conférés aux membres de groupes particuliers y sont constitutionnalisés. C'est un pays fondé sur le respect mutuel et la raison. Il n'est pas facile de composer avec une diversité culturelle, linguistique et ethnique comme celle que l'on retrouve au Canada. Toutefois, il est important de promouvoir une plus grande compréhension et une plus grande sensibilité à l'égard des besoins particuliers qui se font sentir au sein des différentes communautés.

Cependant, nous devons reconnaître ouvertement que la société canadienne a parfois fait preuve d'un manque de générosité et de tolérance. En effet, elle n'a pas toujours fait preuve de respect à l'égard de ceux qui ne faisaient pas partie des groupes dominants sur le plan culturel, social, linguistique ou économique. Certains individus et certaines communautés ont dû livrer des luttes pour préserver leur origine. Bon nombre de luttes politiques et juridiques ont été engagées par des communautés menacées, notamment les peuples autochtones, les groupes de femmes, les minorités linguistiques et d'autres groupes défavorisés, dans le but d'obtenir des garanties que d'autres tiennent pour acquises et d'en concrétiser d'autres qui leur sont reconnues par la loi. Nous devons faire preuve de franchise et reconnaître que bon nombre de communautés et d'individus demeurent défavorisés et qu'ils sont toujours habités par un sentiment d'aliénation.

Les propositions fédérales visent à amorcer, entre les Canadiens, le dialogue qui conduira à un Canada meilleur où les valeurs privilégiées par les Canadiens pourront occuper davantage de place et où les citoyens exerceront plus de contrôle sur les choses qu'ils jugent importantes. En offrant cette possibilité aux individus et aux communautés, nous ne menaçons pas le Canada. Nous prenons simplement les mesures qui permettront au Canada de demeurer un pays où chacun se sent chez lui. Notre Constitution doit refléter nos aspirations en tant que pays; notre Constitution doit évoluer.

Tout au long de ce processus de réforme et de renouveau constitutionnels, nous devons rester fidèles à nos valeurs communes. Nous allons devoir faire des conces-

sions et des compromis qui ne seront pas faciles, mais nous ne devons pas renoncer à nos valeurs communes ou les perdre en marchandant.

Être Canadien ne signifie pas seulement avoir le droit et la responsabilité de façonner l'avenir du pays, mais signifie également avoir conscience du sentiment d'appartenance que cela confère. Nous devons viser à édifier un Canada où chacun se sent chez lui. Nous ne réaliserons cette identité pancanadienne que lorsque tous les citoyens estimeront qu'ils font vraiment partie du pays, lorsqu'ils se sentiront intégrés. Nous déployons des efforts afin de nous assurer que les Canadiens sentent qu'ils contribuent tous à façonner l'avenir du Canada. En renforçant tous ses éléments constitutifs, le Canada tout entier se renforce. Notre pays ne sera pas tant une nation où domine la diversité qu'un pays stable et durable, édifié en dépit des différences et appartenant à tous ceux qui l'habitent.

« Nous pouvons tous être une source d'inspiration les uns pour les autres. »

*Extrait d'une prière de Peter O'Chiese, aîné de l'Assemblée des Premières nations, cité par M. Joe Clark dans une allocution prononcée à Calgary, en août 1991*

Nous avons tenté de circonscrire les valeurs que les Canadiens ont en commun et qu'ils respectent. Notre approche en matière de réforme et de renouveau repose sur les valeurs que les Canadiens ont actuellement à coeur. Aucune de ces valeurs n'est exclusive au Canada, mais elles ont été façonnées par des siècles d'interaction entre les Canadiens — autochtones et autres — pour mener à un mode de vie typiquement canadien. Nous croyons que les Canadiens devraient partager avec le Comité parlementaire leurs points de vue concernant l'identité, les valeurs et la diversité canadiennes. Le maintien et la promotion de ces valeurs, au Canada, aujourd'hui et pour les générations futures, revêtent une grande importance tant pour nous que pour les autres nations du monde.